



Droit à l'image et vengeance

Par **tiriekallie**, le **06/10/2018** à **13:18**

Bonjour,

J'ai fait valoir le droit à l'image de mon enfant mineur en vue d'une manifestation organisée par une association du village qui mettait en scène les enfants de l'école. Suite à cela les membres de cette association ont pris ma demande comme un affront personnel, ont démissionné de cette association et l'une de ces personnes (mon ancienne chef au travail) à mener son enquête et réussi à remonter jusqu'à moi.

Ils m'accusent à présent d'être responsable de tout et étant des personnes influentes dans le village (conseillers municipaux pour certains) ils ont décidé de me pourrir la vie en lançant des rumeurs sur ma famille, m'attaquant verbalement à distance et en jurant de contrer toutes les manifestations que la nouvelle association mettront en place. Mon enfant étant à l'école avec les leurs j'ai peur pour elle.

Que puis-je faire légalement pour qu'ils comprennent qu'ils ne sont pas au dessus des lois et qu'ils ne peuvent pas se permettre d'atteindre à la vie privée d'une personne comme ça par simple vengeance ?

Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **06/10/2018** à **13:41**

Bonjour,

je pense que le mieux est de consulter un avocat, à qui vous communiquerez tous les détails

de votre affaire et qui saura vous dire quelles sont vos moyens d'action contre ces personnes.*
salutations

Par **Visiteur**, le **06/10/2018** à **14:55**

Bonjour

En quoi cette image constitue-t-elle un affront ?

Par **tirikallie**, le **06/10/2018** à **15:31**

Ce n'est pas l'image qui constitue un affront pour eux, c'est le fait que j'ose faire valoir le droit à l'image de mon enfant, ils pensent que je l'ai fait contre eux directement.